

**COMPTE RENDU REUNION**  
**REPRÉSENTANTS de PROXIMITE**  
**06/12/2022**

**INFORMATION DIRECTION :**

**La direction a annoncé le recrutement d'un chargé de sourcing/recrutement, d'un acheteur et d'un laborantin.**

**A combien de salariés avez-vous proposé une rupture conventionnelle sur le mois de novembre ?**

**La direction refuse de répondre à cette question.**

**La transparence n'est pas le point fort de notre direction, mais nous savons qu'une grande majorité des ruptures conventionnelles sont à la demande de notre direction.**

La position de la CGT sur la rupture conventionnelle est claire : il s'agit d'une supercherie ! Le déséquilibre inhérent au contrat de travail fait que le salarié ne pourra pas imposer une rupture conventionnelle en lieu et place d'une démission (contrairement à celle-ci, la rupture conventionnelle oblige l'employeur à verser une indemnité de rupture). En revanche, l'employeur dispose de moyens de pression pour contraindre le salarié à rompre son CDI. Ainsi, la rupture conventionnelle n'offre aucun droit nouveau au salarié qui souhaite interrompre la relation de travail. Cette mesure répond uniquement à une demande patronale : se séparer d'un salarié sans motif, à moindre coût et en toute impunité ! En résumé : faire fi du droit du licenciement et du juge. Plusieurs départs de l'entreprise nous interrogent sur un possible détournement de l'utilisation de la rupture conventionnelle : en obligeant le salarié à accepter la rupture (harcèlement, menace sur l'emploi, dégradation des conditions de travail...) ou en déguisant des licenciements en rupture conventionnelle.

**Chaque salarié, qui se voit proposer une rupture conventionnelle, a le droit de se faire accompagner. Pour cela, n'hésitez pas à vous rapprocher de la CGT**

**Combien de salariés travaillent sur le projet de cession du site de Plélan ?**

**La vente est gérée par la direction générale et les équipes industrielles travaillent sur des scénarios de rapatriements d'activités en Vendée.**

**Lors de la réunion précédente, la direction a indiqué deux départs au mois de septembre :**

**- un licenciement à FM SA**

**- une rupture conventionnelle à FM LS.**

**Curieusement, ces informations n'ont pas été retranscrites dans le compte rendu de la réunion. Quelles sont vos motivations à cacher la vérité aux salariés sur ces départs ?**

**Les représentants de la direction à la réunion nous ont dit avoir commis une erreur sur le fait d'annoncer aux élus du site les motifs de départs, en évoquant la confidentialité.**

**Sur ce point l'utilisation de la confidentialité est abusive. La direction l'évoque dans le seul but de vous cacher le violent départ de la directrice en communication. La direction nous a dit être prête à nous communiquer les éléments à la seule condition que cela ne sorte pas de la réunion.**

**La CGT est et restera indépendante vis-à-vis de la direction et ne se soumettra pas aux desideratas de la direction.**

**Est-ce une pratique courante de la direction de cacher la vérité aux salariés du siège social.**

**La direction a regroupé cette question avec la précédente pour ne pas avoir à y répondre. Malheureusement la direction pratique régulièrement la rétention d'informations. La CGT n'exclut pas de dénoncer cette pratique auprès des instances compétentes.**

## FM SA

La CGT vous demande l'effectif de FM SA par type de contrats CDD, CDI, intérimaires, saisonniers et stagiaires, groupement d'employeur

Au 31 octobre :

	CDI	CDD	Intérim	Stagiaire	Saisonnier	GEV
FM SA	191 (-1)	5 (-1)	1(=)	1(-3)	0 (=)	0 (=)

Entre parenthèse, la variation des effectifs par rapport au mois précédent

La CGT vous demande l'effectif de FM SA sur le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> collège au 31 octobre.

	Cadres	Tech, AM	Ouvr/Empl
FM SA	108 (=)	87 (-2)	1 (=)

Entre parenthèse, la variation des effectifs par rapport au mois précédent.

Quel est l'effectif équivalent temps plein de FM SA au 31 octobre (CDI, CDD, intérimaire) ?

	CDI	CDD	Interm
FM SA	187,8 ETP	5 ETP	1 ETP

Compteurs le plus haut et compteurs le plus bas pour le TAM à FM SA.

Au 21 novembre : Compteur le plus haut : +47,94 H

Compteur le plus bas : -8,71 H

Moyenne des compteurs FM SA : 21,56 H (-3,05H par rapport au mois dernier)

La CGT vous demande le détail des entrées et des sorties des effectifs de FM SA en CDI et en CDD sur le mois d'octobre ? Détail des départs par motif et par CSP. Détail des entrées par service et par CSP.

1 nouveau CDI sur le mois d'octobre et un départ (retraite).

## FM LS

La CGT vous demande l'effectif de FM LS par type de contrats CDD, CDI, intérimaires, saisonniers et stagiaires, groupement d'employeur ?

Au 31 octobre.

	CDI	CDD	Intérim	Stagiaire	Saisonnier	GEV
FM LS	373 (-5)	34 (=)	1 (=)	6 (=)	0 (=)	0 (=)

Entre parenthèse, la variation des effectifs par rapport au mois précédent

La CGT vous demande l'effectif de FM LS sur le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> collège au 31 octobre.

	Cadres	Tech, AM	Ouvr/Empl
FM LS	216 (-4)	181 (-1)	11 (-1)

Entre parenthèse, la variation des effectifs par rapport au mois précédent

La CGT vous demande le détail des entrées et des sorties des effectifs de FM LS en CDI et en CDD sur le mois d'octobre ? Détail des départs par motif et par CSP. Détail des entrées par service et par CSP

Entrées	Sorties	Motif des départs
1 CDI	7 CDI	Ruptures Conventionnelles Retraite Démission
2 CDD	2 CDD	Ruptures anticipées de contrats

Quel est l'effectif équivalent temps plein de FM LS au 31 octobre 2020 (CDI, CDD, intérimaire) ?

	CDI	CDD	Interm
FM LS	369,1 ETP (-5,4)	34 ETP (=)	1 ETP (=)

Compteur le plus haut et compteur le plus bas pour chaque CSP

AU 20/11/2022

	Compteur le plus haut	Compteur le plus bas
<u>Ouvriers/Employés</u>	+25,64 H	0 H
<u>Technicien, Agent de Maîtrise</u>	+50,19 H	-59,70 H

Moyenne des compteurs : 12,71 H (+1,00H, par rapport au mois dernier)

## MALADIES PROFESSIONNELLES / ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIES

La CGT demande un point sur les AT et MPI du site sur le mois d'octobre.

Pas d'AT, ni de MPI sur le dernier mois

Quel est le taux d'absentéisme sur la SA au 31 octobre 2022 ?

Quel est le taux d'absentéisme pour FM LS au 31 octobre 2022 ?

pour FM SA : 3.30%.

pour FM LS : 4.40%.

Pour nous contacter :

**ELU RP TITULAIRE : FRANCK CREPEAU**

**ELU RP SUPPLEANTE : SANDRINE MENARD**

**Tel : 53872 ou 02.51.65.87.13**

**Mail : [cgt.fleury.michon@wanadoo.fr](mailto:cgt.fleury.michon@wanadoo.fr)**

Cet affichage est disponible en libre accès sur notre site internet à l'adresse suivante :

**<https://cgtfleurymichon.reference-syndicale.fr>**

